



**COMPTE
FINANCIER UNIQUE
DU BUDGET ANNEXE
IMMOBILIER ENTREPRISES
2024**

Sommaire

Introduction.....	3
I. Dépenses de fonctionnement	4
II. Recettes de fonctionnement.....	5
III. Dépenses d'investissement.....	6
IV. Recettes d'investissement.....	7

Introduction

Les équipements gérés par le budget annexe immobilier entreprises sont les suivants :

- La pépinière d'entreprises de Sannois réalisée en 1987, sise 2, esplanade de la gare, qui comprend 24 bureaux et 12 places de parking pour une superficie utile de 710 m².
- L'Hôtel d'entreprises de Franconville-la-Garenne acquis et aménagé par le Département en 1994, sis 38, rue de la station, qui comprend 22 bureaux et 22 places de parking au sein de l'immeuble « Jean Mermoz » pour une superficie de 964 m².

Les résultats constatés au compte financier unique 2024 sont les suivants :

Section d'investissement

L'excédent de la section d'investissement est de 19 618,14 € et se définit comme suit :

	INVESTISSEMENT		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	21 915,67	21 915,67
Opérations de l'exercice	15 705,57	13 408,04	-2 297,53
TOTAUX	15 705,57	35 323,71	19 618,14

Il n'y a pas de report à constater de 2024 à 2025.

Section de fonctionnement

L'excédent de la section de fonctionnement est de 227 955,87 € et se définit comme suit :

	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Solde (recettes-dépenses)
Résultats reportés	0,00	193 886,57	193 886,57
Opérations de l'exercice	220 041,30	254 110,60	34 069,30
TOTAUX	220 041,30	447 997,17	227 955,87

Reprise du résultat

Le résultat du compte financier unique sera repris lors du vote du budget primitif 2025. L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement est la suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement	
En section d'investissement au compte 1068	0,00
En section de fonctionnement au compte 002	227 955,87
TOTAL	227 955,87

Le résultat global, toutes sections confondues, hors report, est de **247 574,01 €**.

Par ailleurs, aucune dette n'est à constater sur le budget annexe Immobiliers entreprises.

I. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	CFU 2024	Evolution	Répartition
011	Charges à caractère général	163 559,83 €	160 726,31 €	-1,73%	73,04%
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	55 846,87 €		25,38%
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	1,18 €		0,00%
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 059,17 €	3 466,94 €	13,33%	1,58%
	TOTAL	166 619,00 €	220 041,30 €	32,06%	100,00%

Décomposition des dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général sont de 161 K€ et correspondent aux dépenses suivantes :

- Taxes locales (76 K€),
- Frais de nettoyage (61 K€),
- Fluides et autres frais liés aux bâtiments (14 K€),
- Autres (10 K€).

II. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	CFU 2024	Evolution	Répartition
013	Atténuations de charges	0,00 €	800,00 €		0,31%
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	16 547,72 €	17 122,46 €	3,47%	6,74%
75	Autres produits de gestion courante	207 940,51 €	236 188,14 €	13,58%	92,95%
	TOTAL	224 488,23 €	254 110,60 €	13,20%	100,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté	136 017,34 €	193 886,57 €	42,55%	

Décomposition des recettes de fonctionnement

Les produits de services, du domaine et ventes diverses sont de 17 K€ et correspondent aux recettes liées à l'accompagnement des entreprises.

Les autres produits de gestion courantes sont de 236 K€ et correspondent aux recettes liées aux loyers et aux charges.

III. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	CFU 2024	Evolution	Répartition
16	Cautions et remboursements des emprunts	4 531,14 €	2 905,46 €	-35,88%	18,50%
21	Immobilisations corporelles	6 991,61 €	12 800,11 €	83,08%	81,50%
TOTAL		11 522,75 €	15 705,57 €	36,30%	100,00%

Décomposition des dépenses d'investissement

Le montant des cautions remboursées est de 3 K€.

Les immobilisations corporelles sont de 13 K€ et correspondent à l'achat de mobilier et à divers travaux.

IV. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement par chapitre budgétaire

Chapitre	Libellé chapitre	CA 2023	CFU 2024	Evolution	Répartition
16	Emprunt et dettes assimilées	5 538,64 €	9 941,10 €	79,49%	74,14%
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	3 059,17 €	3 466,94 €	13,33%	25,86%
	TOTAL	8 597,81 €	13 408,04 €	55,95%	100,00%
001	Excédent d'investissement reporté	24 840,61 €	21 915,67 €	-11,77%	

Décomposition des recettes d'investissement

Les emprunts et dettes assimilées sont de 10 K€ et correspondent aux cautions des locataires.